

# BUREAU FEDERAL

du 4 mai 2024



**FFBB**

# DAJI

# Stéphanie PIOGER

# 1. Point général

The background features a vertical color gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the bottom right.

# Point général

- CAA Paris
- Auditions devant la Commission de Contrôle de Gestion

## **2. Points à débat – décisions**

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is on the left side, and the other is on the right side, creating a sense of movement and depth.

## **2.1 Gouvernance des Comités Co- présidence**



# Gouvernance des Comités Départementaux/Territoriaux

INFO

- Rappel que les statuts types des Comités Départementaux / Territoriaux prévoient que :
  - *« Le Comité Directeur peut proposer à l'Assemblée Générale Elective une co-présidence de Comité Départemental. »*
- Disposition qui n'a pas été étendue aux Ligues Régionales

# **2.2 Réflexion sur le Home Grown Player**

## **REPORT**

## **2.3 Code électoral**

# Code Electoral

**VOTE**

- Document en cours d'écriture selon les principes préalablement validés par le Comité Directeur
- Présentation au **Bureau Fédéral du 13 mai** (à distance)
  
- Points complémentaires :
  - Organisation du vote des athlètes de Haut-niveau, entraîneurs et arbitres (ouverture possible sur une **période de plusieurs jours** sur choix du Comité Directeur)
  - Modalités de **retrait des candidatures** avant le 1<sup>er</sup> tour et entre les 2 tours
  - Autoriser la **LRAR électronique** pour la réception des candidatures
  - Précisions sur la comptabilisation des associations affiliées et des licenciés individuels (propositions d'aligner sur **J-30 avant la date de l'AG**)
  - Collèges arbitres et entraîneurs : prévoir la possibilité de **révoquer le mandat** de leur représentant

**Résolution n°00**

# Résolution N°00 – Code électoral

- Résolution n°00 – Précisions code électoral
  - OUI, avec des précisions ou arbitrages du Bureau



## **2.4 Paris sportifs – Analyse des dossiers et propositions de saisines**

# Les modalités de croisement

Lors du Comité Directeur des 15 & 16 décembre 2023, les modalités du croisement des fichiers avaient été fixées :

## ➤ 2 périodes :

### 1. Saison 2022/2023 (nouveau croisement suite au retour du dernier contrôle)

- Types de croisements : paris en ligne et réseau physique
- La période : **1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023**
- Les acteurs : arbitres (BETCLIC Elite/PRO B / LFB)
- Les compétitions : Betclic Elite, PRO B, Leaders Cup PRO B, LFB, Compétitions européennes, Coupes de France

### 2. Saison 2023/2024

- Types de croisements : paris en ligne et réseau physique
- La période : du **15 août au 31 décembre 2023**
- Les acteurs : arbitres (Betclic Elite/PROB/LFB); agents sportifs; joueurs-ses Betclic Elite/PROB/LFB/LF2/NM1, Joueurs sous contrat aspirant/stagiaire et convention de formation, Présidents, entraîneurs principaux et assistants Betclic Elite/PRO B/LFB/LF2/NM1, les correspondants intégrités des clubs (Betclic Elite/PRO B/LFB/LF2/NM1); Membres Comité Directeur FFBB / LNB et membres Assemblée Générale LNB; Salariés FFBB / LNB
- Les compétitions : Betclic Elite, PRO B, Leaders Cup PRO B, LFB, Compétitions européennes, Coupes de France, Coupe du Monde.

# Résultats croisement de fichiers paris sportifs

- Sur la période 1 saison 2022/2023 :
  - **Aucun résultat positif** n'a été remonté au délégué intégrité tant sur les paris en ligne qu'en réseau physique
- Sur la période 2 saison 2023/2024 :
  - Sur près de 2 300 acteurs → **68 retours positifs** (dont 1 joueur LNB coupé en début de saison et n'ayant participé à aucune rencontre)

# Résultats croisement de fichiers paris sportifs

**VOTE**

- Il est proposé les suites ci-après:
- Transmission à la LNB des éléments relatifs **aux acteurs de ses compétitions, sur toutes les compétitions** :
  - 30 dossiers
  - Compétence disciplinaire prévue par la convention de subdélégation

Résolution n°01

# Résultats croisement de fichiers paris sportifs

**VOTE**

**Pour les résultats qui relèvent de la FFBB (38 dossiers) :**

- **Ouverture d'un dossier disciplinaire (17 dossiers) :**
  - Avoir un compte parieur confirmé
  - Correspondant club intégrité
  - Tout pari sportif réalisé sur une compétition française (seuil de 5 paris en ligne clubs français; 1 pari en dur et exception sur des compétitions/équipes)
  - Paris sportif(s) sur une compétition européenne avec clubs européens et des clubs français (seuil de 2 paris sur clubs français)
- **Courrier de rappel à la réglementation, avec copie FIBA et club (21 dossiers) :**
  - Si compte parieur non confirmé
  - Si paris sportifs sur compétitions européennes hors clubs français
  - Si paris sportifs sur compétitions européennes sans clubs français et avec un seuil de 2 club français
  - Si paris sportifs sur une compétition française (seuil en deçà de 5 paris)

Résolution n°02

## Résolutions N°01 à 02 – Paris sportifs

- Résolution n°01 – Transfert à la LNB
  - OUI
- Résolution n°02 – Règles de répartition des ouvertures de dossiers vs courriers de rappel
  - OUI

## **2.5 Modifications de structures**

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right. One line is a simple curve, while the other is a more complex shape that resembles a stylized letter 'A' or a large bracket.

# Union & CTC

**VOTE**

## Article 333 des Règlements Généraux

*Il est impossible pour un club membre d'une union de faire partie d'une CTC, et réciproquement.*

**Club demandeur : ESPE BASKET CHALONS EN CHAMPAGNE** – Membre de l'Union CHAMPAGNE CHALONS REIMS BASKET (équipe Pro B, espoir pro B et NMU18 Elite pour la saison 23/24)

Le club a un projet de création d'une CTC « Châlons Agglo » entre 5 clubs de Basket-ball pour développer le basket féminin (U13, U15 voire U17F en championnat régional) :

- Association Sportive des PTT Chalons en Champagne / Cercle Athlétique des deux Mourmelon / Eveil de Recy Saint Martin Basket / Cercle Omnisport Sarry et ESPE Basket Chalons en Champagne
- Demande de dérogation pour être membre d'une Union et d'une CTC
- Avis CD51 et LR GES favorables

**Résolution n°03**

# Cession de droits

**VOTE**

Equipe senior évoluant en **Championnat de Nationale Masculine 3**

- Droits sportifs détenus par l'association **Roche Vendée BC**
  
- Pour la saison 2023/2024, équipe engagée en IE – CTC ENTENTE LA ROCHE BASKET
- Au terme de la saison : descente en PNM
  
- Demande de cession de droits sportifs de l'association Roche Vendée BC au **BC Yonnais**
  - **Volonté du RVBC de se concentrer sur la filière féminine**
  - **BC Yonnais** également membre de la CTC, avec des équipes seniors masculines : DM4, DM2, PRM
  - Projet sportif cohérent pour les garçons dans ce club avec des perspectives d'évolutions
  
- ✓ **Comité et Ligue favorables**

**Résolution n°04**

## Résolutions N°03 et 04 – Modifications de structure

- Résolution n°03 – CTC/Union
  - Report
- Résolution n°04 – Cession de droits
  - NON

# 2.6 Conciliations CNOSF



# Conciliation

## ASC DENAIN VOLTAIRE PORTE DU HAINAUT

Décision de la Chambre d'Appel de prononcer à l'encontre de Monsieur X (2) matchs de suspension ferme et un (1) match de suspension avec sursis

- Le conciliateur a indiqué que c'est à juste titre que la Chambre d'Appel avait retenu un comportement intimidant et/ou menaçant ;
- Eu égard à l'absence de tout antécédent disciplinaire, le conciliateur propose de **réduire la sanction** à un (1) match de suspension ferme et un (1) match de suspension avec sursis (exécution du match ferme ;
- La LNB a informé la FFBB qu'elle y était favorable

# Conciliation

**M. Y**

Décisions de la Commission Fédérale de Discipline :

- Du 17 février 2023, de prononcer à l'encontre du licencié une **interdiction d'être licencié** auprès de la Fédération pour une durée de **2 ans et 6 mois ferme** (du 20 mars 2023 au 19 septembre 2025 inclus)
- Du 21 novembre 2023, de ne pas faire droit à sa demande de réexamen formulée à l'encontre de la décision précitée.
  - En attente de la notification de la proposition de conciliation

# Conciliation

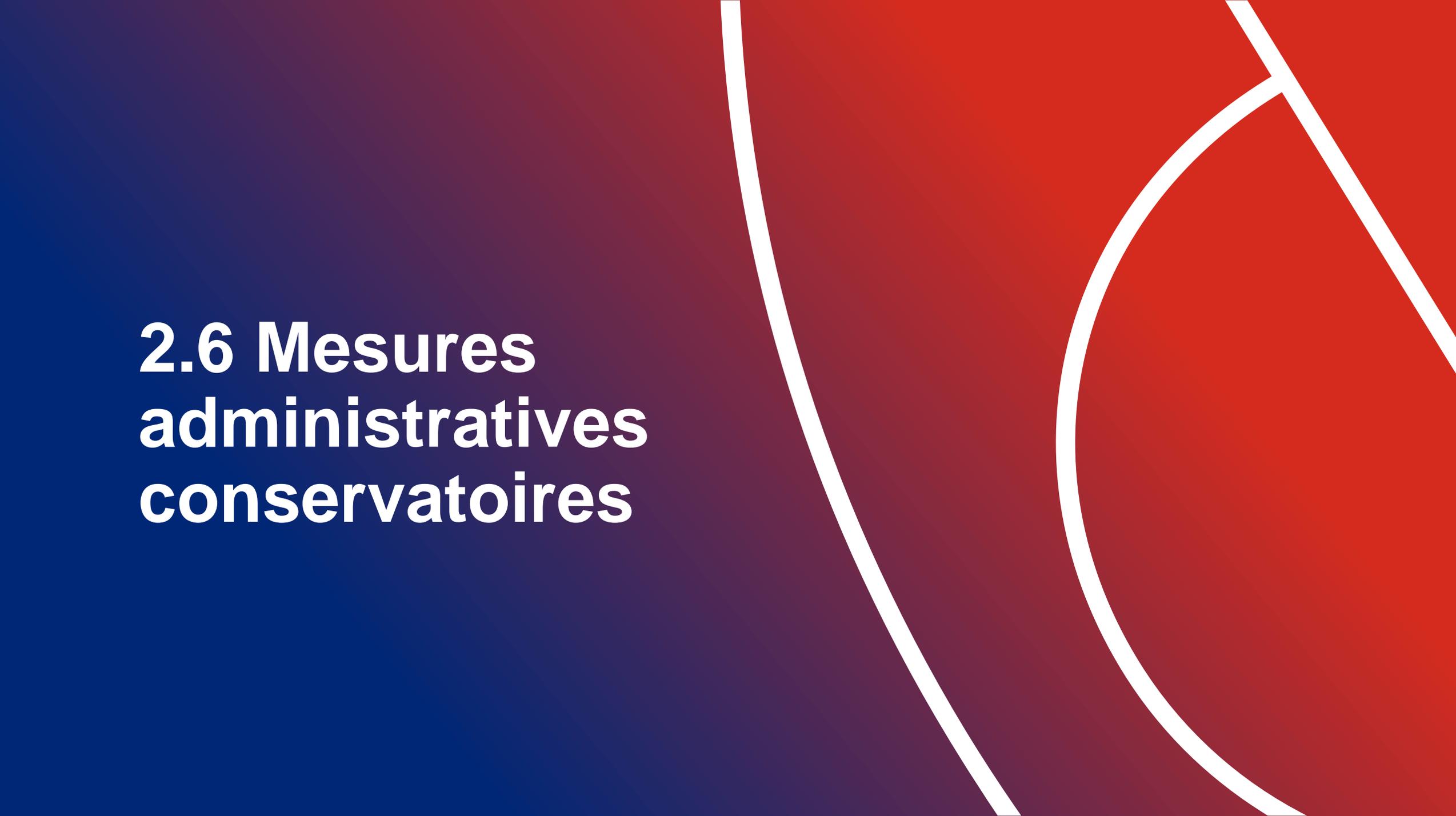
## M. Z

- **Décision du Bureau Fédéral du 9 mars 2024** : maintien de la mesure administrative d'interdiction de renouvellement de licence jusqu'au 30 juin 2024.
- En attente proposition de conciliation

## Résolutions N°05 à 07

- Résolution n°05 – ASC Denain Voltaire Porte du Hainaut
  - OUI
- Résolution n°06 – Dossier disciplinaire
  - En attente réception de la proposition de conciliation
- Résolution n°07 – Mesure administrative conservatoire
  - En attente réception de la proposition de conciliation

## **2.6 Mesures administratives conservatoires**

The background features a vertical gradient from dark blue on the left to bright red on the right. Two thick white curved lines are overlaid on the background, starting from the top and curving downwards towards the right side of the frame.

# Mesures administratives conservatoires

1. La Fédération a été informée de la situation d'un licencié (disposant de la pratique « jouer » et « entraîner une équipe ») qui fait l'objet d'une procédure administrative pour des faits de proposition / avance sexuelle auprès d'une licenciée mineure.

- Le licencié est en formation professionnelle sur un diplôme d'entraîneur de basket
  - Une procédure administrative est en cours.
  - Une mesure administrative d'interdiction temporaire d'exercice a été prononcée en urgence pour une durée de 6 mois prolongée en cas de poursuites pénales.
  - A date, pas de poursuite pénale à notre connaissance.
  - A date, le licencié a renouvelé sa licence pour la saison 23/24.
- ➔ Proposition : prononcer une mesure administrative conservatoire de retrait de licence FFBB jusqu'au 31 décembre 2024 sous réserve de la transmission d'élément en faveur du licencié.

Une attention particulière sera portée à l'évolution de ce dossier et des suites données.

## Mesures administratives conservatoires

2. La Fédération a été informée de la situation d'un licencié et est en attente d'informations complémentaires tenant à l'engagement d'une procédure judiciaire et administrative.

## Résolution N°08

- Mesure administrative conservatoire
  - OUI, jusqu'au 31 décembre 2024